

APPEL A PROJET CLAS 2023-2024



ACCOMPAGNEMENT
À LA PARENTALITÉ 27





ACCOMPAGNEMENT
À LA PARENTALITÉ 27

APPEL A PROJET CLAS 2023-2024



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de l'Eure

Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la Terminale.

Il propose aux enfants et aux jeunes **l'appui et les ressources complémentaires** dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Le Clas ne s'adresse pas à tous les enfants, mais seulement à ceux pour lesquels un besoin a été repéré en concertation avec les établissements scolaires.

L'accompagnement à la scolarité n'a pas pour seule mission de favoriser la réussite scolaire, mais bien de créer les **conditions favorables au développement de l'enfant et à son épanouissement** dans son cadre scolaire mais aussi familial, en positivant et confortant les liens parent-enfant.

Les parents sont associés aux actions, dans un souci de renforcer et d'améliorer notamment leurs relations avec l'école. L'enjeu est également de faciliter la compréhension du système scolaire par les parents, et de contribuer ainsi à une plus grande implication de ces derniers dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Le double objectif poursuivi par les Clas, à savoir, à la fois des actions en direction des enfants mais également de leurs parents pour consolider leurs rapports à l'école, constitue l'originalité de ce dispositif.

C'est au titre de cette dimension de soutien à la parentalité que la branche Famille finance les Clas.



ACCOMPAGNEMENT
À LA PARENTALITÉ 27

APPEL A PROJET CLAS 2023-2024



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de l'Eure

L'appel à projets est consultable sur le site internet : www.parents-atout-eure.org dans l'espace PROS.

Pour les nouveaux porteurs de projets CLAS, prendre contact avec Mme Marie par courriel sur : parentalite27@caf.fr ou par téléphone au 02 32 31 46 82.

La plateforme ELAN Caf est nationale
Elle doit être utilisée pour tout dépôt de bilan et/ou projets CLAS

Pour y accéder, vous devez saisir directement l'adresse url du site dans votre barre de recherche : <https://elan.caf.fr/aides/>

Vous trouverez tous les documents utiles et guides d'utilisation de la plateforme ELAN Caf pour vous accompagner tout au long de votre démarche sur le site internet www.parents-atout-eure.org dans l'espace PROS



APPEL A PROJET CLAS 2023-2024



Documents utiles et guides

Sur le site internet <https://www.parents-atout-eure.org/> (Espace PROS) :

- La Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité
- Le Référentiel national de financement des Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité par les Caf
- Cette note locale CLAS relative à l'appel à projet CLAS 2023-2024
- Le Guide ELAN utilisateurs
- Le Guide ELAN utilisateurs Bilan CLAS
- Le Guide ELAN utilisateurs dépôt demande CLAS 2023
- Le Document compte de résultats CLAS GLOBAL
- Le document Etat des amortissements
- Le document Etat des apports en nature
- L'Attestation de non changement de situation
- La Charte de la Laïcité de la branche Famille



ACCOMPAGNEMENT
À LA PARENTALITÉ 27

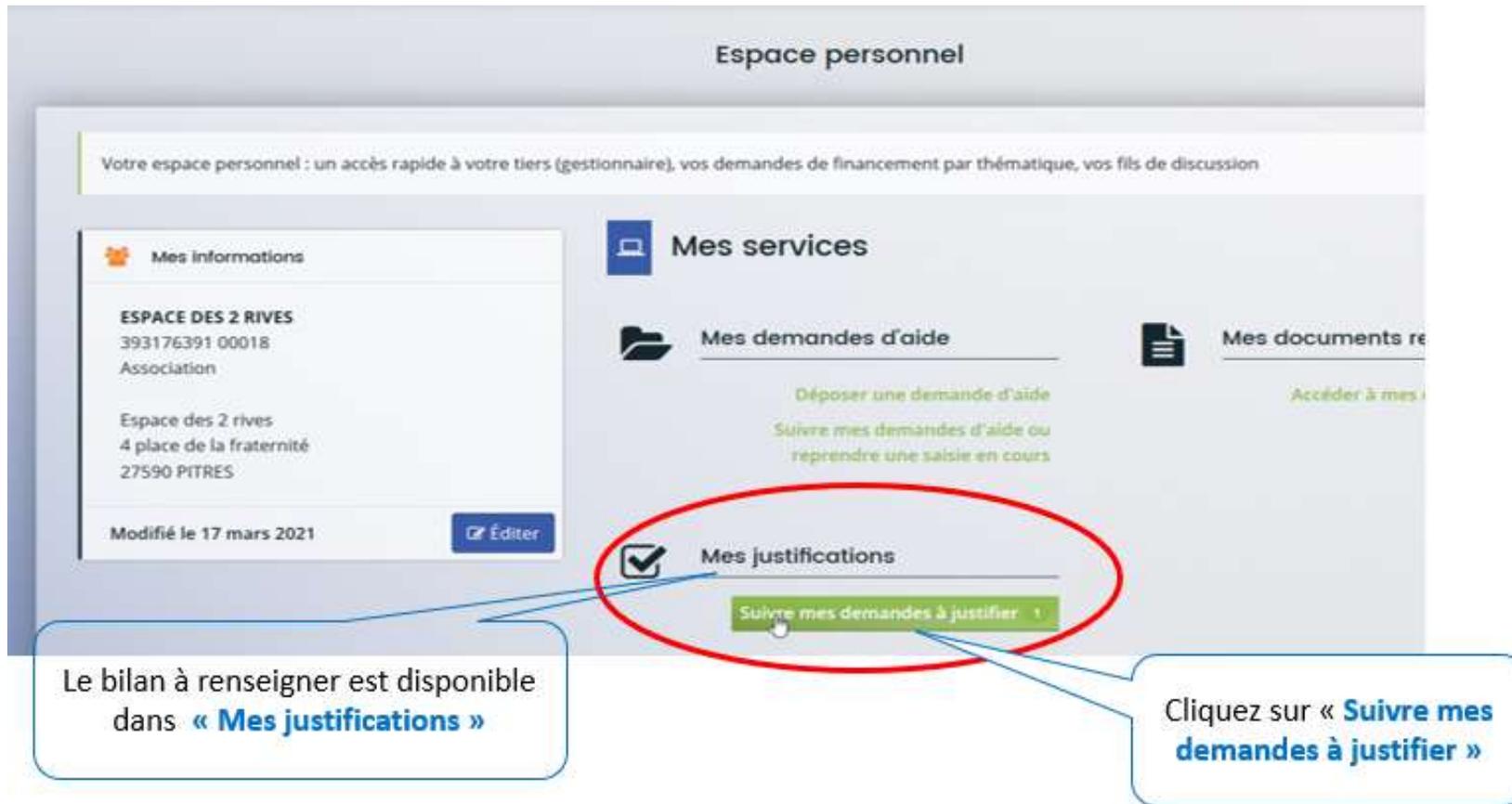


Bilan CLAS 2022-2023

POUR LE 26 MAI

Saisie de votre bilan CLAS 2022-2023 sur la plateforme ELAN

Dans votre espace personnel : **Mes justifications** : « suivre mes demandes à justifier »



Espace personnel

Votre espace personnel : un accès rapide à votre tiers (gestionnaire), vos demandes de financement par thématique, vos fils de discussion

Mes Informations

ESPACE DES 2 RIVES
393176391 00018
Association

Espace des 2 rives
4 place de la fraternité
27590 PITRES

Modifié le 17 mars 2021 [Éditer](#)

Mes services

Mes demandes d'aide

Déposer une demande d'aide
Suivre mes demandes d'aide ou reprendre une saisie en cours

Mes documents

Accéder à mes documents

Mes justifications

[Suivre mes demandes à justifier](#)

Le bilan à renseigner est disponible dans « **Mes justifications** »

Cliquez sur « **Suivre mes demandes à justifier** »

Dans la partie : Mes justifications : cliquer sur « accéder»

ATTENTION

- ✓ Pour justifier les projets **réalisés** (totalemment ou partiellement) :
Cliquer sur « démarrer le dépôt d'un compte-rendu financier »
- ✓ Pour justifier les projets **non réalisés** / non mis en place :
Cliquer sur « démarrer le dépôt d'une justification d'action non réalisée »



Appel à projet "Contrat local d'accompagnement à la scolarité" (CLAS) - CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL (00000037)

Créée le 7 juin 2020 à 20:42:17
Déposée le 10 juin 2020 à 13:24:31

Bilan "Contrat local d'accompagnement à la scolarité" (CLAS)

Demandée le 27 avril 2021 à 10:10:41
Démarrée par Michael LANCEL le 9 juillet 2021 à 10:49:22

justification en cours

Accéder

Cliquer ici pour démarrer votre bilan CLAS

Démarrer le dépôt d'un compte rendu financier

Cliquer ici pour démarrer la justification d'un projet CLAS non réalisé

Démarrer le dépôt d'une justification d'action non réalisée

Renseignez les éléments de bilan/justification

Justifier les écarts entre le prévisionnel et le réel

Attention au nombre de semaines indiquées dans votre bilan

Elles doivent correspondre au nombre total de semaines de fonctionnement de votre projet
jusqu'à la fin de l'année scolaire (ne pas limiter à la date du 26 mai)

Rappel du référentiel national : 27 semaines d'activité minimum réalisées dans l'année.
En deçà une proratisation de la prestation de service CLAS sera appliquée

Pensez à enregistrer avant de cliquer sur « suivant » à chaque page

Veillez passer à la page de récapitulatif pour terminer votre justification

← Précédent

✓ Enregistrer

Suivant →

Concernant les BONUS

**Pour que le bonus puisse être accordé (305 € par collectif)
vous devez avoir rempli les critères indiqués par la CNAF**

Vous devez être précis dans les informations fournies pour les bonifications sur les axes parent et enfant

Bonification de l'axe enfant

Critère obligatoire : L'action Clas porte un **projet socio-éducatif structuré, organisé sur l'année scolaire**

Au moins un de ces critères doit être rempli :

- L'achat de matériel pédagogique spécifique (ordinateur...)
- L'action a mobilisé des intervenants extérieurs qui ont généré un cout supplémentaire à l'action
- Des dépenses ont été engagées pour l'organisation de sorties culturelles

Bonification de l'axe enfant

**Vous devez renseigner toutes les zones du bloc « bonification de l'axe enfant »
pour prétendre au bonus**

● Bonification de l'axe enfant

Le projet d'ouverture culturelle a-t-il été mis en place ? *

Décrivez concrètement les actions mises en place *

Existe-t-il des écarts entre le prévisionnel et le réel du
projet d'ouverture culturelle ? *

Expliquez-en les raisons *

Concernant les BONUS

**Pour que le bonus puisse être accordé (305 € par collectif)
vous devez avoir rempli les critères indiqués par la CNAF**

Vous devez être précis dans les informations fournies pour les bonifications sur les axes parent et enfant

Bonification de l'axe parent

Critère obligatoire : L'action Clas porte un **projet spécifique d'accompagnement des parents** des enfants du Clas organisé sur l'année scolaire

Au moins un de ces critères doit être rempli :

- L'action d'accompagnement des parents a mobilisé des intervenants extérieurs qui ont généré un coût supplémentaire à l'action
- Des actions spécifiques d'accompagnement des parents ont été mises en place (accès aux droits en lien avec la scolarité, orientation, numérique)
- L'action Clas a ciblé un public allophone, illettrisme, AEF

Bonification de l'axe parent

**Vous devez renseigner toutes les zones du bloc « bonification de l'axe parent »
pour prétendre au bonus**

• Bonification de l'axe parent

Le projet spécifique d'accompagnement des parents pour les soutenir dans leur relation avec leur enfant et l'école a-t-il été mis en place ? *

Décrivez concrètement les actions mises en place *

Existe-t-il des écarts entre le prévisionnel et le réel du projet d'accompagnement des parents ? *

Expliquez-en les raisons *

Les éléments financiers

Vous avez jusqu'au 5 septembre (voir convention)
pour compléter cette partie et joindre les documents justificatifs
(*CR global, état des amortissements et apports en nature*)

Compléter les deux onglets : Dépenses et Recettes

Si vous avez déposé plusieurs demandes sur ELAN en 2022-2023 :
vous devez joindre un compte de résultats global de votre projet

Afin de ne pas bloquer la transmission de votre bilan d'activité :

Vous joignez l'attestation sur l'honneur certifiant l'exactitude des informations fournies (données d'activité et financières) VIERGE pour le 26 mai afin que l'agent Caf référent puisse accéder, dans un premier temps, à votre bilan d'activités.

Vous avez ensuite jusqu'au lundi 5 septembre pour transmettre vos données financières 2022-2023 réelles : Pour cela, il faudra prévenir l'agent CAF référent de votre territoire, afin qu'il vous adresse via ELAN une demande de modification de justification pour vous redonner l'accès à vos justifications.

Vous complèterez alors le compte de résultats sur ELAN et joindrez un compte de résultats GLOBAL (uniquement si vous avez déposé plusieurs demandes sur ELAN en 2022-2023) et **l'attestation sur l'honneur, fournie dans ELAN, complétée et signée** certifiant conformes les informations fournies.

Il vous est également demandé de **joindre dans ELAN les documents relatifs aux amortissements et aux apports en nature** (documents disponibles sur le site internet www.parents-atout-eure.org)

Joindre les documents dans la partie «Pièces »



Pièces

Précédent

Suivant

Veillez ajouter les pièces liées à la justification

Vous pouvez déposer des documents avec les extensions suivantes:
pdf, doc, docx, xls, xlsx, png, jpg, jpeg avec une taille maximale de 5Mo par document

☑ **Compte de résultat du projet CLAS**

Joindre un compte de résultats **GLOBAL** totalisant les dépenses des différentes demandes CLAS déposées en N-1

Ajouter

☑ **Autres pièces**

C'est ici que vous pouvez joindre les documents relatifs aux apports en nature et aux amortissements

Joindre toute autre pièce que vous jugerez utile de porter à notre connaissance

Ajouter

Pour transmettre votre bilan : Joindre l'attestation sur l'honneur signée certifiant les informations



Récapitulatif

Précédent

Transmettre

Veuillez relire vos déclarations dans le « Récapitulatif des informations saisies ». Une fois relue, votre déclaration ne sera plus modifiable. Restez sur l'honneur et d'appuyer sur le bouton « TRANSMETTRE ». Une fois transmise votre déclaration ne sera plus modifiable.

Récapitulatif des informations saisies

Attestation sur l'honneur*

Vous pouvez télécharger le modèle ici

Deposer un nouveau document

Ajouter

Transmettre

Précédent

Téléchargez le récapitulatif des informations saisies

Téléchargez l'attestation sur l'honneur – Renseignez et l'enregistrez sur votre PC puis ajoutez ET Transmettre

ELAN Caf

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e),

Nom et prénom

Représentant(e) légal(e) de l'association, (de la commune), (de la Collectivité

Pour terminer votre bilan

Après avoir ajouté l'attestation sur l'honneur, cliquer sur transmettre

Une fois la justification transmise, vous ne pourrez plus la modifier

Précédent Transmettre

Une fois l'attestation transmise,
vous pouvez télécharger votre récapitulatif de justification et cliquer sur terminer

Bilan "Contrat local d'accompagnement à la scolarité" (CLAS) : Confirmation

Confirmation

Votre justification a bien été transmise.

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Récapitulatif de la justification.pdf 1

Vous pourrez la retrouver et suivre son avancement dans votre espace personnel

Terminer



ACCOMPAGNEMENT
À LA PARENTALITÉ 27



Demande CLAS 2023-2024



Demande CLAS 2023-2024



Les critères de sélection des projets

Pour être éligibles au financement des Clas, les projets doivent **respecter les différents critères décrits dans le référentiel national** (disponible dans le préambule sur ELAN Caf) et développer de manière cumulative les **quatre axes d'intervention** prioritaires suivants :

- un axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes ;
- un axe d'intervention auprès et avec les parents ;
- un axe de concertation et de coordination avec l'école ;
- un axe de concertation et de coordination avec les acteurs du territoire.

Le budget prévisionnel de l'action doit être en cohérence avec le nombre d'enfants pris en charge.

Les demandes de renouvellement doivent obligatoirement présenter un bilan CLAS 2022-2023.

POUR LE 26 MAI

Déposer votre demande d'aide CLAS 2023-2024 sur la plateforme ELAN
Sélectionner le Téléservice « appel à projet CLAS 2023 » et **Choisir CAF-27-EURE**

Saisir une demande PAR NIVEAU SCOLAIRE (élémentaire / collège / lycée)
ou une demande par projet si niveaux mixtes dans les collectifs (élémentaire + collège par exemple)

Vous devez transmettre votre demande lorsque votre dossier est complet avec toutes les pièces justificatives

Une fois la saisie terminée, votre demande est transmise au compte signataire de votre tiers gestionnaire (s'il a été créé) : Celui-ci doit alors la valider et la transmettre à la caf.

Sans cette opération, la demande ne pourra pas être étudiée par la Caf

Une fois transmise à la caf, vous ne pouvez plus agir sur votre demande, seul un agent Caf peut vous redonner accès à votre dossier pour modification.

Vous pouvez joindre tout autre document utile à la présentation de vos actions Clas.

Votre référent Caf reste votre interlocuteur pour toute question concernant l'appel à projets.

Vous saisissez votre budget prévisionnel par niveau scolaire dans la partie plan de financement

Choisir le millésime « 2023 » pour l'année 2023/2024

RAPPEL : le bénévolat n'est pas comptabilisé dans le total des charges même s'il apparaît dans les documents financiers de la plateforme ELAN.

La prestation de service CAF pour le CLAS :

Une prestation de service annuelle Clas, d'un **montant maximum de 2 563 € par collectif et par an**, égale à 32,5 % du prix de revient dans la limite du plafond fixé annuellement par la Caisse nationale des allocations familiales (7 885 € pour 2023/2024), peut être attribuée.

Elle n'est pas cumulable avec la prestation de service accueil de loisirs sans hébergement.

Le principe du co-financement est une règle qui permet d'inscrire les projets dans une dynamique partenariale.

Rappel : La somme de la Prestation de service CLAS Caf + autre financement Caf doit être inférieure ou égale à 80% du coût global du projet.

PAS DE PLURIANNUALITE POSSIBLE POUR 2023

(renouvellement de la convention d'objectifs et de gestion nationale en cours)

Les BONUS attribués pour les projets CLAS

Un financement complémentaire sous forme de bonus pourra être attribué sur les axes enfants et parents du référentiel des Clas

Ces bonus sont attribués par les Caf de manière cumulative ou isolée selon la plus-value de l'action proposée au regard des exigences figurant déjà dans le référentiel national Clas.

Il faut en effet que les projets aillent au-delà du socle de la Ps Clas pour pouvoir prétendre à un bonus.

Soyez précis dans la description de vos projets

Un financement complémentaire sous forme de bonus pourra être attribué sur l'axe « parent » du référentiel des Clas

Bonification de l'axe parent : 305 € par collectif d'enfants

Critère obligatoire : L'action Clas porte un **projet spécifique d'accompagnement des parents** des enfants du Clas organisé sur l'année scolaire

Au moins un de ces critères doit être rempli :

- L'action d'accompagnement des parents a mobilisé des intervenants extérieurs qui ont généré un coût supplémentaire à l'action
- Des actions spécifiques d'accompagnement des parents ont été mises en place (accès aux droits en lien avec la scolarité, orientation, numérique)
- L'action Clas a ciblé un public allophone, illettrisme, AEF

Un financement complémentaire sous forme de bonus pourra être attribué sur l'axe « enfant » du référentiel des Clas

Bonification de l'axe enfant : 305 € par collectif d'enfants

Critère obligatoire : L'action Clas porte un **projet socio-éducatif structuré, organisé sur l'année scolaire**

Au moins un de ces critères doit être rempli :

- L'achat de matériel pédagogique spécifique (ordinateur...)
- L'action a mobilisé des intervenants extérieurs qui ont généré un cout supplémentaire à l'action
- Des dépenses ont été engagées pour l'organisation de sorties culturelles

Ajoutez les montants des BONUS « enfant » et/ou « parent » à la PS socle CLAS dans la ligne prestation de service CLAS CAF (compte 70)

305 € /collectif sur les critères définis par la cnaf



Prestation de service CLAS Caf	2 000,00 €
CAF-63-PUY-DE- DOME *	2 000,00 €

Pour les porteurs de projet situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville :
Saisissez le montant de subvention attribué par la préfecture dans le compte 74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION / Etat / choisir le symbole + et saisir "PREF-27-POLVILLE"

VEILLEZ A BIEN RENSEIGNER :

Les dates prévisionnelles de début et de fin de votre projet

Le nombre de semaines d'activité dans l'année

Le nombre de séances par semaine et **leur durée** en MINUTES

Les intervenants du projet

Le nombre prévisionnel de collectifs et **leur descriptif**

Numérotez vos collectifs !

Complétez correctement l'adresse du projet : géolocalisation sur monenfant.fr



ACCOMPAGNEMENT
À LA PARENTALITÉ 27



Validation de la demande CLAS 2023-2024

La validation de votre projet

Le comité départemental CLAS se réunira le 20 juin 2023

Il validera la recevabilité de votre projet et l'attribution des financements

Le référent Caf du territoire présente votre projet au comité départemental CLAS qui réunit les institutions membres du Comité de pilotage du Schéma départemental des services aux familles
Vous serez informé(e) de la décision du comité départemental CLAS par votre référent CAF

Les projets seront financés par la Caf de l'Eure dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible pour 2023 et ne seront pas notifiés dans l'attente de la signature de la convention d'objectifs et de gestion nationale.
Le comité se réserve la possibilité, le cas échéant, d'adopter des critères de sélection supplémentaires afin de respecter cette contrainte financière.



ACCOMPAGNEMENT
À LA PARENTALITÉ 27



Communication et animation

La communication et l'animation départementale

Chaque porteur de projet financé dans le cadre de cet appel à projet s'engage à :

- Participer aux journées de formations proposées dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles et aux animations départementales valorisant ses actions et favorisant l'information et la participation des parents du département
 - Envoyer, tout au long de l'année, les informations concernant les actions qu'il met en place pour les parents et/ou ses actualités, à la conseillère technique parentalité de la Caf afin d'améliorer l'information des parents via l'adresse mail suivante : parentalite27@caf.fr
- Ces informations seront relayées sur le site internet : www.parents-atout-eure.org

La communication et l'animation départementale

Depuis 2022, afin d'améliorer l'information aux familles, les actions labellisées CLAS, ainsi que toutes les actions d'accompagnement à la parentalité (REAAP, LAEP, médiation familiale, espace de rencontre) validées par la Caisse d'allocations familiales de l'Eure et co-financées par d'autres institutions, sont regroupées sous un **logo unique « Accompagnement à la parentalité 27 »**.

Vous utiliserez désormais, en plus du logo Caf de l'Eure, ce logo «Accompagnement à la parentalité 27», sur vos supports de communication à destination des parents.

Retrouvez les logos sur le site internet www.parents-atout-eure.org et en dernière page de cette note

Logos pour les supports de communication



ACCOMPAGNEMENT
À LA PARENTALITÉ 27

